

GENDARMERIE NATIONALE	
COMPAGNIE DE [REDACTED]	
UNITE [REDACTED]	
CODE UNITE 07444	PROCÈS-VERBAL N° / 197 1273/79

PROCÈS - VERBAL

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE	
79306333	
N° PIÈCE	N° FEUILLET

de RENSEIGNEMENTS

15 M. 79

NATURE PRÉCISE DES FAITS - RÉFÉRENCE

Renseignements administratifs: Vision d'un objet volant non identifié (O.V.N.I.) par M. H. D.

NOUS SOUSSIGNÉ(S) B. R., adjudant, commandant la brigade de La Montagne de

VU L'ES) ARTICLE(S)

RAPPORTONS LES OPÉRATIONS SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS.

DATE HEURE

Le jeudi 15 novembre 1979, à 8 heures 55, au bureau de notre brigade s'est présenté M. H. D. né le [REDACTED] à [REDACTED], de [REDACTED] et de [REDACTED], employé de la Ville de [REDACTED] (dessinateur au service assainissement), demeurant à [REDACTED] qui nous a déclaré avoir vu un O.V.N.I. le matin même. Nous avons alors reçu sa déclaration:

" Ce matin vers 7 heures 30, étant chez moi dans ma cuisine, au 13ème étage, je regardais dehors. J'ai vu au dessus de l'endroit où se situe [REDACTED] à [REDACTED], ce que l'on appelle un objet volant non identifié.

Le jour se levait. L'objet vu depuis chez moi se tenait immobile et très scintillant à environ 20 centimètres au dessus du bosquet. Il est resté au même endroit, dans cette position, pendant quelques minutes, ensuite il s'est déplacé vers la gauche, vers [REDACTED], très lentement. Il est monté ensuite progressivement dans le ciel tout en continuant à aller vers la gauche, puis il a disparu à ma vue.

Il était de couleur blanche, très lumineuse et le scintillement avait une forme triangulaire. J'ai appelé mon épouse qui l'a alors vu comme moi-même.

Il y a au moins un an, j'avais également aperçu comme une étoile de différentes couleurs se déplaçant rapidement dans cette même direction. Et, dans les jours suivants j'ai constaté qu'une personne de [REDACTED] avait fait une déclaration à ce sujet. "

Le 15 novembre 1979 à 9 heures 05.

Lecture faite, persiste et signe.

(a signé au carnet de déclarations)

Nous notons qu'il est effectivement possible à M. H. D. de voir depuis son logement en direction de [REDACTED]. Ce matin là, le ciel était dégagé sur [REDACTED], mais il y avait un brouillard givrant dès que l'on gravissait la pente dite de La Montagne de [REDACTED]. Il y avait du verglas sur les routes. Un service de contrôle de vitesse avec cinémomètre devant se dérouler entre 8 et 10 heures a été annulé et le personnel parti pour cette mission a reçu comme directives de se placer sur l'axe de manière à faire ralentir.

Nous avons convoqué Mme. H. [REDACTED], mais elle n'est jamais venue à notre brigade. Notons qu'un inspecteur principal de la DST désirant garder l'anonymat est venu à la brigade le 16-11-79 à 10 heures 15. Il a déclaré avoir observé le phénomène depuis son domicile et n'avoir pu le photographier. Il a justifié sa venue pour nous dire que le nommé H. [REDACTED] était sérieux.

FRG. 20.2.80

DESTINATAIRES	<input type="checkbox"/> 1	M. le Préfet de la [REDACTED] à [REDACTED]	DATE DE CLOTURE LE 30 - 11 - 79	VU ET TRANSMIS PAR LE COMMANDANT UNITE 
	<input type="checkbox"/> 1	M. le Procureur de la République à [REDACTED]		
	<input type="checkbox"/> 1	au Général Commandant la Région aérienne à [REDACTED]		
	<input checked="" type="checkbox"/> 1	au ministre des Armées, Direction de la Gendarmerie et de la Justice militaire - bureau emploi-enseignement-Section opérations		